

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 29 septembre 2020 fixant la liste des organisations syndicales
et de leurs représentants aptes à siéger au sein
du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel
auprès du garde des sceaux, ministre de la justice**

NOR: JUST2025758A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel du ministère de la justice au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, en date du 18 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 13 août 2020 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel auprès de la garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu les désignations auxquelles il a été procédé par les organisations syndicales ;

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
UNSa Justice / USM (3 sièges)	M. Jean-François FORGET	M. Jérôme COTTERET
	M. Alain BASSUEL	Mme Sandrine DEBATS
	M. Patrick LENROUE	Mme Catherine SOLIVELLAS
FO (2 sièges)	M. Samuel DEHONDT	M. Michel DUTRUS
	M. Jean-Jacques PIERON	M. Jérémy JEANNIOT
CFDT INTERCO (1 siège)	Mme Sylvie LECAMP	Mme Sylvie KOLTEIN
SM / CGT (1 siège)	M. Henri-Ferréol BILLY	M. Pierre LECORCHER

Article 2

L'arrêté du 13 août 2020 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel auprès de la garde des sceaux, ministre de la justice, est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **29 SEP. 2020**

Pour le ministre et par délégation,
La cheffe du service des ressources humaines,


Myriam BERNARD